

FORMULAIRE D'INSCRIPTION « ACHETEUR »

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS



SAMEDI, 1^{er} SEPTEMBRE 2018
 4176 Route des Rivières
 Lévis (QC) Canada G6J 1J4

www.internationallevisautoshow.com
 Tél.: 418-956-6960
 Email: encan@internationallevisautoshow.com
 DATE:

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHETEUR

- Particulier** > Poursuivre à la section 1A
 Entreprise > Poursuivre à la section 1B

1A. PARTICULIER

Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse	Ville	Code postal
Adresse courriel		
No. Téléphone (jour)	No. Téléphone (soir)	NAS
No. Permis de conduire	<input type="checkbox"/> Fournir une photocopie recto-verso du permis de conduire	

1B. ENTREPRISE

Nom complet de l'entreprise	Numéro de licence	<input type="checkbox"/> Inclure une copie du permis de commerçant
Adresse	Ville	Code postal
Nom et prénom de la personne autorisée à miser au nom de l'entreprise	Fonction	

2. FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription est valide pour 1 personne seulement, payable par carte de crédit.

- Inscription avant le 15 août 2018 Inscription après le 15 août 2018

Frais d'inscription	50,00 \$CA
TPS (5 %)	2,50 \$CA
TVQ (9,975 %)	4,90 \$CA
TOTAL	57,49 \$CA

Frais d'inscription	100,00 \$CA
TPS (5 %)	5,00 \$CA
TVQ (9,975 %)	9,98 \$CA
TOTAL	114,98 \$CA

Carte de crédit VISA MasterCard

[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []															
[] [] [] []				[] [] [] []											
Expiration				Code de sécurité											
Nom sur la carte:															
[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []															

3. TYPES DE PARTICIPATION

L'ENCAN DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS offre deux (2) différentes méthodes de participation pour les acheteurs:

- Sur place** > Poursuivre à la section 3A
 Par Internet > Poursuivre à la section 3B

3A. PARTICIPATION SUR PLACE

Afin de se qualifier pour enchérir à l'Encan sur place, l'acheteur doit rencontrer l'une des exigences suivantes:

> Autorisation par carte de crédit

L'Encan pourra retenir un montant de 1 000 \$CA sur la carte de crédit utilisée pour payer le frais d'inscription à tout moment pendant la vente aux enchères.

OU

> Lettre de garantie de la banque

L'enchérisseur pourra fournir une lettre de garantie de paiement de sa banque sur laquelle figurent les informations suivantes: nom et adresse de la banque, nom du titulaire du compte, informations complètes du compte (numéro d'Institution, de Transit et de Folio), ainsi que le montant maximal autorisé et une mention confirmant qu'aucun arrêt de paiement ne pourra être fait pour un chèque émis à l'attention de l'Encan.

Veuillez sélectionner l'une des options suivantes:

- Je joins à ce formulaire** une lettre de garantie bancaire
 J'autorise L'ENCAN DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS à retenir une somme de 1 000 \$CA sur ma carte de crédit à tout moment durant l'encan.

3B. PARTICIPATION PAR INTERNET

Afin de se qualifier pour enchérir à l'Encan par Internet, l'Acheteur doit verser à l'Encan **un dépôt équivalent à 50 % du montant maximal éligible** à l'enchère. Si le dépôt n'est pas appliqué sur un achat à l'enchère, il sera remboursé à l'Acheteur par chèque dans les 30 jours ouvrables suite à l'Encan.

Montant du dépôt (\$CA):

Modes de paiement du dépôt:

Veillez sélectionner l'une des options suivantes:

Chèque*

Expédiez votre chèque à:

EXPOSITION INTERNATIONALE
D'AUTOS DE LÉVIS
4176 Route des Rivières
Lévis (QC) Canada G6J 1J4

* Des frais de 100,00 \$CA seront exigés pour tout paiement sans provision.

* Le chèque doit avoir été reçu au plus tard 10 jours avant l'enchère.

Chèque certifié*

Expédiez votre chèque à:

EXPOSITION INTERNATIONALE
D'AUTOS DE LÉVIS
4176 Route des Rivières
Lévis (QC) Canada G6J 1J4

* Le chèque certifié doit avoir été reçu au plus tard 5 jours avant l'enchère.

* Des frais de 100 \$ seront exigés pour tout paiement par transfert bancaire

Transfert bancaire*

Acheminez votre paiement à:

EXPOSITION INTERNATIONALE
D'AUTOS DE LÉVIS
Institution: **815**
Transit: **20202**
Folio: **0830869**

* Veuillez faire parvenir votre confirmation de dépôt à:

encan@internationallevisautoshow.com

4. MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

L'ENCAN DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS accepte les modes de paiement suivants pour les lots remportés:

> Argent comptant

> Chèque

Des frais de 100,00 \$CA seront exigés pour tout paiement sans provision.

> Transfert bancaire

Des frais de 100,00 \$CA seront exigés pour tout paiement par Transfert bancaire

> Carte de crédit

Les cartes de crédit Visa et Mastercard sont acceptées uniquement pour les achats d'objets de collection (incluant les affiches, jouets et articles de décoration).

5. FRAIS DE COMMISSION

Frais d'achat: Au moment de l'achat du Véhicule, l'Acheteur payera à l'Encan un Frais de de 7% sur le prix de vente. Un Frais de vente minimum de 250 \$ est applicable pour l'achat de tout véhicule.

6. TERMES ET CONDITIONS

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS agit uniquement comme encanteur. EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS n'a aucunement procédé à l'inspection des véhicules et il est de l'entière responsabilité des acheteurs de procéder à l'inspection des véhicules avant de faire une mise sur un véhicule.

Tout défaut de se conformer aux termes et conditions mentionnés ci-après pourrait entraîner la suspension de vos privilèges liés à l'enchère.

1. Terminologie - À moins d'indication contraire dans le texte, les termes suivants s'interprètent comme suit :

« **Acheteur ou Enchérisseur** » : désigne une personne ou un commerçant qui achète, fait une offre dans le but d'acheter ou enchérit sur un véhicule par le biais de l'enchère ;

« **Enchère ou Encan** » : désigne l'EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS ;

« **Vendeur** » : désigne une personne ou un commerçant qui offre un véhicule pour la vente par le biais des services de l'enchère.

« **Lot** » : désigne tout objet identifié et mis en vente lors de la vente aux enchères organisée l'Encan.

2. Accès à l'aire de vente ou au site - Toute personne ayant accès à l'aire de vente ou au site s'engage à observer et respecter les directives et mesures de sécurité adoptées et communiquées par l'enchère et accepte les risques inhérents à la condition des lieux et aux activités qui s'y déroulent.

3. Frais d'inscription de l'Acheteur - Des frais de cinquante dollars (50 \$) plus taxes sont exigibles (si l'inscription est complétée avant le 15 août 2018) et payables à l'enchère par l'acheteur pour obtenir le droit de miser sur un Lot. Tels frais augmentent à cent dollars (100 \$) plus taxes si l'inscription est complétée après le 15 août 2018. Les frais d'inscription sont non remboursables.

4. Processus d'enchères - Toute personne participant à l'enchère sera considérée avoir fait une offre s'il indique, par la parole, un signe de la main ou tout autre moyen, son intention de soumettre une offre égale ou supérieure au prix annoncé par l'adjudicateur. Une enchère ne peut être retirée après avoir été acceptée par l'adjudicateur et l'acheteur ayant présenté l'offre la plus élevée par l'adjudicateur est tenu de compléter la vente. En participant à l'enchère vous acceptez les risques inhérents à telle vente et reconnaissez être satisfait des informations fournies quant au véhicule concerné, des informations apparaissant à l'étiquette. L'adjudicateur se réserve le droit de retirer ou d'omettre de vendre à l'encan tout bien prévu pour être vendu ou encore de retarder ou annuler une vente sans avis. De plus, ce dernier se réserve le droit de rejeter une offre s'il est d'avis que cette dernière n'a pas été placée de bonne foi.

5. Mise sur un Lot - Il est de l'entière responsabilité de l'acheteur de se familiariser avec le processus de l'Encan avant de miser sur un Lot. Toute offre d'achat effectuée par l'entremise de l'enchère est réputée légale et irrévocable.

6. Frais d'adjudication - Pour tout achat d'un Lot effectué par l'entremise de l'Encan, des frais représentant 7 % du prix de vente sont payables par le vendeur et des frais d'achat de 7% sont payables par l'acheteur, tels frais étant payables lors de l'adjudication par chèque certifié, traite bancaire ou argent comptant.

6. TERMES ET CONDITIONS (SUITE)

7. Obligations du vendeur - Tout vendeur est tenu de (i) divulguer tous les faits pertinents concernant l'historique et l'état véhicule mis en vente (ii) garantir qu'il est autorisé à vendre le véhicule et que celui-ci est libre de tout lien, charge ou hypothèque de quelque nature que ce soit (iii) d'assumer tous les risques relatifs au véhicule jusqu'à ce qu'il soit vendu et (iv) d'honorer les garanties prévues par la Loi, si applicable.

8. Paiement - Le paiement de toute somme due en vertu des présents doit être effectué dans les vingt-quatre heures (24h) de l'adjudication par chèque certifié, traite bancaire ou argent comptant. Lorsqu'applicables, toutes les taxes provinciales, fédérales ou autres devront être acquittées par l'acheteur. Il est interdit de suspendre ou de différer le paiement. Tout ordre d'arrêt de paiement sur un lot acheté, tout paiement par carte de crédit frauduleuse ou tout chèque de paiement tiré sur un compte avec des fonds insuffisants, servira de preuve concluante et irréfutable que l'acheteur avait l'intention de commettre une fraude lors de la vente aux enchères.

Tous les soldes impayés sept jours après la date d'achat du lot seront assujettis à des frais d'intérêt au taux de douze pour cent (12%) annuel, les intérêts étant composés quotidiennement et calculés rétroactivement à la date d'achat.

9. Inspection - L'acheteur déclare avoir eu l'opportunité avant la vente (i) d'inspecter lui-même le véhicule ou de le faire inspecter par un professionnel de son choix situé à proximité du site et (ii) accepte que de tels inspection et essai routier, le cas échéant, aient eu lieu avant la vente.

10. Droits de propriété - Les droits de propriété d'un véhicule acheté ne seront transférés à l'acheteur que lorsque ce dernier aura effectué le paiement complet du véhicule. Nonobstant ce qui précède, l'acheteur assume l'entière responsabilité de toutes pertes relatives au véhicule dès l'acceptation de son offre par l'adjudicateur.

11. Prise de possession - L'acheteur devra prendre possession du véhicule dans les vingt-quatre heures (24h) de l'adjudication.

12. Défaut de paiement - Si le prix de vente du véhicule et les taxes de vente ne sont pas acquittés par l'acheteur dans le délais requis, les frais d'adjudication versés en vertu des présentes seront conservés par l'enchère à titre de dommages et/ou pénalités, la vente sera résiliée de plein droit et le véhicule sera remis en possession du vendeur sans avis ni délai.

13. Exonération de responsabilité - L'enchère ne fait aucune représentation et n'offre aucune garantie formelle ou implicite quant à l'exactitude ou l'intégralité des déclarations ou des informations (description, équipements, garantie, titres, relevé du compteur, etc.) transmises quant aux véhicules offerts pour la vente par l'entremise de l'enchère. De plus, l'enchère ne pourra être tenue responsable de tous défauts visibles ou vices cachés se rapportant auxdits véhicules ou de toutes pertes, dommages, réclamation ou poursuite, de quelque nature que ce soit découlant de la possession, du transport, de l'utilisation, de l'entreposage ou de la conduite des véhicules par l'enchère ou ses mandataires.

14. Indemnisation - Le vendeur et l'acheteur, conviennent d'indemniser, de défendre et de dégager l'enchère de toutes responsabilités et de tous dommages, pertes, dépenses, demandes, réclamations, poursuites ou jugements, y compris les frais juridiques raisonnables et les dépenses, qui sont liés de quelque façon que ce soit à une violation des présents termes et conditions par le vendeur, l'acheteur ou par tout représentant de l'un de ces derniers.

15. Sûreté - L'acheteur accorde par la présente à l'enchère une hypothèque mobilière sur tout véhicule acheté par le biais de l'enchère afin de garantir le paiement de tous les frais, dettes, responsabilités et obligations lui incombant à l'égard de l'enchère. Advenant un défaut de la part de l'acheteur, l'enchère aura le droit d'exercer ses droits et recours en tant que créancier garanti, que de tels droits et recours soient accordés par statut, droit commun, équité ou autrement.

16. Garanties - Toute vente de véhicule effectuée par l'entremise de l'enchère est faite sans garantie légale et sans possibilité d'arbitrage.

17. Droit à l'image - Le vendeur et l'acheteur conviennent que la ou les activités de vente aux enchères peuvent être télévisées (diffusées en direct ou en différé) et diffusées à un auditoire national ou international. En participant à l'événement, le vendeur, l'acheteur et leurs invités cèdent à L'ENCAN INTERNATIONAL D'AUTOS DE LÉVIS les droits utilisation de l'image, dans tous les médias, pour une durée illimitée.

18. Participation par Internet -

18-A L'Encan ne donne aucune garantie que le service Internet de l'Encan fonctionnera sans interruption. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Encan n'est pas responsable de: i) retards, erreurs ou interruptions des services Internet de l'Encan ou de tout autre service Internet dans l'utilisation de l'acheteur; ii) toute interruption de la cessation de la transmission vers ou depuis notre site Web ou vers ou depuis notre site par un tiers; ou iii) comportement diffamatoire, offensant, contrefait, illicite, frauduleux ou illégal d'autrui. L'acheteur assume l'entière responsabilité de son utilisation des services de l'Encan par Internet.

18-B L'acheteur accepte que l'Encan ne soit pas responsable de toute perte ou dommage encouru en relation avec ou découlant de l'utilisation des services Internet de l'Encan.

18-C L'acheteur reconnaît i) les limites des services Internet de l'Encan; ii) que certains services ou fonctions peuvent être restreints ou retardés. L'acheteur affirme que l'Encan n'assume aucune responsabilité, obligation de transmettre, de traiter, de stocker, de recevoir ou de livrer des transactions, ou pour toute défaillance ou tout retard associé à ceux-ci.

7. ACCEPTATION DU CONSIGNATEUR

Acceptation des Termes: J'ai lu tous les termes et conditions de cette Entente incluant ceux dans les POLITIQUES D'ENCAN PUBLIQUE EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS lesquels font partie intégrantes de cette entente. Je reconnais aussi qu'aucune promesse verbale ne m'a été faite par l'Encan ou ses employés. Je comprends que les termes et conditions écrits dans cette Entente et les POLITIQUES D'ENCAN PUBLIQUE EXPOSITION INTERNATIONALE D'AUTOS DE LÉVIS composent l'Entente en entier. **Je comprends que j'ai le droit de recevoir une copie de cette Entente immédiatement après qu'elle ait été signée par moi et l'Encan.**

Signature du Consignateur

Date